

La France est mobilisée pour obtenir des avancées en faveur du financement du développement afin qu'aucun pays n'ait à choisir entre la lutte contre la pauvreté et la préservation de la planète : la mobilisation des ressources domestiques ; la capacité d'entraînement des institutions financières internationales (IFI) par l'alignement de leurs flux financiers, la revue de leur gouvernance, l'augmentation de leurs capacités financières, et l'optimisation de l'emploi des ressources concessionnelles ; la mobilisation des financements privés ; la viabilité de la dette et la promotion de principes communs pour tous les pays créanciers et pays débiteurs ; la mise en œuvre d'indicateurs de mesure adaptés à la diversification croissante des instruments de financement du développement et traduisant une vision plus large de solidarité internationale, au-delà du seul concept d'aide au développement. Ces priorités devront être mises en œuvre dans le respect de la gouvernance démocratique, des droits humains, de la pleine participation politique et citoyenne des jeunes, de l'égalité de genre et de l'universalité des droits des femmes et des filles.

I. Un cadre de financement global

1. La France attache une grande importance à l'Agenda des Nations Unies visant à améliorer le financement du développement durable. L'accès à des sources de financement diversifiées, suffisantes et durables est essentiel pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) et réaliser les objectifs énoncés dans le Programme d'action d'Addis Abeba, l'Agenda 2030, l'Accord de Paris de 2015, dans le cadre Kunming-Montréal pour la biodiversité.
2. La France s'engage au plus haut niveau pour l'atteinte de ces objectifs, à travers sa participation au « groupe des leaders pour la relance des ODD » (SDG Stimulus Leaders' group) et soutient les mesures proposées par le pacte pour l'avenir que nous nous sommes collectivement engagés à concrétiser.
3. Pour répondre à la triple crise environnementale, un choc de financement public et privé est nécessaire. Tous les pays qui en ont la capacité et la responsabilité doivent soutenir les pays en développement et les plus vulnérables pour y faire face.
4. Le renforcement de l'Etat dans ses composantes démocratique et fonctionnelle, ainsi que la mise en œuvre des droits humains et l'égalité de genre, sont essentiels pour assurer l'efficacité de l'aide.
5. Dans ce contexte, la 4^{ème} Conférence internationale sur le financement du développement durable doit être l'occasion d'un examen collectif de la feuille de route d'Addis Abeba afin d'adopter un cadre global renouvelé pour le financement du développement durable ; elle est également essentielle pour porter notre vision d'un développement inclusif et équitable dans la continuité du Pacte de Paris pour les peuples et la planète (4P).. Cela signifie garantir que les voix des pays émergents et en développement soient entendues et que les ressources parviennent à ceux qui en ont le plus besoin, en particulier aux pays à faible revenu et vulnérables.
6. La France rappelle son attachement aux principes d'un multilatéralisme fondé sur les règles au sein duquel les institutions financières internationales jouent un rôle essentiel. La France maintient son ambition de lutter contre les risques de fragmentation de l'architecture financière internationale.
7. Depuis la 3^{ème} Conférence d'Addis Abeba, de nombreux progrès peuvent être relevés. Les banques multilatérales de développement se sont engagées dans un processus de réforme profonde. Le cadre de traitement de la dette s'est amélioré, avec l'instauration du Cadre commun G20-Club de

Paris et ses progrès constants depuis 2022. Enfin, la mobilisation des Droits de Tirage Spéciaux (DTS) en faveur des pays les plus vulnérables et d'autres nouveaux mécanismes de financement (CRDCs : Climate resilient debt clauses) ont marqué des avancées importantes.

II. Domaines d'action

a. Ressources intérieures publiques

8. Les défis auxquels sont confrontées les économies en développement sont majeurs. Elles doivent réaliser des investissements importants pour atteindre les ODD, faire face aux changements climatiques, alors que leurs marges de manœuvre budgétaires ont été obérées par de multiples crises. Pour l'atteinte des ODD, la transition climatique et l'ensemble des défis de développement jusqu'en 2030 au moins, les économies de marché émergentes, les pays à faible revenu et en développement ont besoin d'un financement annuel estimé par le FMI entre 3 000 et 4 000 milliards de dollars. Seule une combinaison de sources de financement peut répondre à ces besoins, dans un environnement propice pour que chaque dollar investi ait le plus d'impact en termes de développement durable.
9. Pilier fondamental du financement des Etats, le prélèvement suffisant, équitable, efficace et stable des impôts, la mobilisation des ressources intérieures publiques (MRIP) jouent un rôle primordial dans l'établissement d'institutions étatiques solides et renforcent la capacité de la puissance publique à répondre aux besoins de la population en matière de services et d'investissements publics, tout en réduisant les risques financiers et en incitant les institutions à la responsabilité.
10. La MRIP nécessite un cadre réglementaire, fiscal et institutionnel clair et adapté aux contextes locaux, qui doit aller de pair avec une volonté et une implication forte des autorités politiques nationales, et avec une politique de lutte contre la corruption. L'assistance technique est une composante indispensable à l'amélioration de la MRIP par les pays en développement, pour renforcer les réformes fiscales et les capacités des administrations fiscales à concevoir, collecter et utiliser les ressources fiscales. La budgétisation sensible au genre est aussi un axe fort pour la France dans ses projets de coopération en matière de réforme des finances publiques.
11. La France continuera à soutenir des actions d'assistance technique ambitieuses en matière de MRIP et appelle l'ensemble des partenaires à faire de même. Le soutien à l'initiative conjointe entre le FMI et la Banque mondiale sur la Mobilisation de Ressources Domestiques est une priorité à laquelle devrait s'associer l'intégration systématique de cibles réalistes dans les programmes de réformes des pays appuyés par le FMI et la Banque mondiale, l'établissement d'une fenêtre spécifique d'assistance technique pour les pays vulnérables et en conflit, et le renforcement du rôle des Parlements nationaux. La France soutient également le rôle essentiel de l'Association internationale de développement pour renforcer la capacité des pays à faibles revenus à mobiliser des ressources intérieures publiques.
12. Le renforcement de la coopération fiscale internationale doit aussi être une priorité, afin de dégager les financements additionnels nécessaires et s'assurer que l'ensemble des acteurs participent à leur juste part aux efforts globaux. Les discussions engagées aux Nations Unies, pour porter leurs fruits, devront être conduites dans une recherche de consensus constante et de complémentarité avec les cadres existants.
13. Nous encourageons la communauté internationale à mettre en œuvre les accords concernant les Piliers I et II du système de taxation internationale, des composantes clés de la MRIP. Les avancées

notables sur le Pilier II doivent maintenant être accompagnées d'un approfondissement et d'une accélération des programmes d'assistance technique.

14. Nous saluons la proposition de la présidence brésilienne du G20 de travailler à une coopération internationale sur la fiscalité des plus riches et nous nous tenons prêts à poursuivre ces discussions.
15. Nous invitons les pays à s'engager au sein de la *Global Solidarity Levies TaskForce (GSL TF)*, qui a pour objectifs d'identifier des options d'instruments fiscaux internationaux en faveur du climat et du développement, de forger des coalitions politiques autour de chacune de ces options, et de les présenter à la COP30 de Belém avec un calendrier de mise en œuvre crédible.

b. Coopération internationale pour le développement

16. Pour réussir à répondre aux défis mondiaux et du développement, la mobilisation des financements publics ainsi que leur optimisation sont essentielles. Des progrès ont été réalisés dans le domaine depuis 2015, sous l'impulsion notamment de « Finance en commun » et avec la réforme en cours pour des banques multilatérales de développement (BMD) meilleures, plus grandes et plus efficaces. Nous encourageons la communauté internationale à continuer à inciter les BMD à mettre en œuvre ces différentes réformes, à travailler en système entre elles et avec les banques nationales et régionales de développement.
17. Le recours aux mesures d'optimisation de capital et à des instruments innovants pour financer la réponse aux défis mondiaux via des contributions des actionnaires en capital hybride ou via des garanties de portefeuille devrait permettre de libérer 357 Md\$ de capacités de financements supplémentaires pour les dix prochaines années.
18. Le passage à l'échelle des BMD et des agences bilatérales est nécessaire pour être à la hauteur des défis mondiaux. Nous soutenons l'initiative du G20 d'inciter des BMD à réaliser des examens réguliers de l'alignement de leurs ressources avec leurs stratégies pour appuyer les pays dans l'atteinte des ODD, sur la base desquels les instances de gouvernance de chaque BMD peuvent évaluer les besoins de ressources supplémentaires, y compris des augmentations de capital là où elles seraient nécessaires.
19. Les financements concessionnels, étant limités, doivent aller en priorité vers les pays les plus pauvres et vulnérables, et être utilisés de la manière la plus optimisée possible. La France encourage la mise en place dans les BMD de cadres d'allocation clairs pour soutenir les pays à moyen et à faible revenu dans leur réponse aux défis mondiaux et l'élargissement de la base des donateurs traditionnels aux guichets concessionnels multilatéraux.
20. Il convient également de transformer la gouvernance de l'architecture financière internationale afin de la rendre plus efficace, plus équitable et mieux adaptée au monde contemporain. Nous encourageons le renforcement de la représentation des pays émergents et en développement au sein des institutions financières internationales. Cela doit aller de pair avec une plus grande prise de responsabilité en matière de contributions financières pour le développement et de lutte contre le réchauffement climatique, et une plus grande participation dans les cadres et instances multilatéraux. La France soutient également les travaux pour renforcer la diversité géographique et la représentation des genres dans les conseils d'administration, parmi les dirigeants et au sein du personnel.

21. La France soutient les travaux du FMI sur la revue des charges et surcharges pour alléger la charge financière des pays emprunteurs tout en préservant leurs fonctions incitatives et en préservant la solidité financière du Fonds.
22. La France a soutenu l'allocation générale de droits de tirage spéciaux en 2021 à la suite de la pandémie et la mobilisation des droits de tirage spéciaux en faveur des pays en ayant le plus besoin. La France salue le dépassement de la cible de 100Mds\$ de DTS mobilisés en faveur des pays les plus vulnérables lors du Sommet de Paris pour un Nouveau Pacte financier mondial en juin 2023. La France a tenu son engagement de mobiliser 40% des DTS et encourage les pays à faire de même, y compris via les banques multilatérales de développement.

c. Entreprises et finances privées nationales et internationales

23. Malgré les progrès significatifs récents dans le domaine de la finance durable, il est nécessaire d'augmenter davantage la mobilisation des flux de capitaux privés pour atteindre les ODD et faire face aux défis mondiaux.
24. La mobilisation du secteur privé ne peut se faire sans des cadres législatifs et réglementaires transparents et stables pour les investisseurs étrangers. Nous suggérons que la communauté internationale continue de travailler sur tous les obstacles potentiels, tant au niveau international qu'au niveau national, rencontrés par les investisseurs privés dans les pays non-OCDE. Dans le cadre du 4P, la France s'engage à partager son expérience dans les discussions avec les investisseurs privés, les régulateurs et les agences de notation pour progresser sur ces questions.
25. Les institutions financières internationales (IFI) doivent également se mettre en situation de mobiliser davantage de financements privés. En particulier nous encourageons :
 - un dialogue plus approfondi et continu entre les IFI, les gouvernements nationaux et les entreprises privées, les agences de notation ainsi que le secteur financier.
 - les plateformes pays qui peuvent jouer un rôle clé, notamment pour la mise en œuvre de stratégies climatiques et environnementales ambitieuses au niveau national, avec l'appui des BMD, ainsi que la mise en œuvre des partenariats pour une transition énergétique juste.
 - la communauté internationale à s'engager dans davantage d'initiatives de partage des risques offrant un plus grand choix de couples rendement-risque aux investissements privés, et ce sur une plus grande échelle. Le développement des financements en actions et des garanties doit être poursuivi en priorité.
 - les institutions financières internationales à continuer à mieux prendre en compte le risque de change en étendant leur offre de financements en monnaie locale, en soutenant le développement des marchés de capitaux locaux et les instruments de couverture.
 - les institutions financières internationales à recourir davantage au renforcement des capacités des porteurs de projets, en augmentant leurs programmes d'appui à la préparation de projets et en accordant notamment une importance particulière à la structuration de pipelines de projets lisibles et transparents, adossés à des stratégies de moyen terme que les Etats conçoivent et s'approprient. L'emploi raisonné de concessionnalité sur ces éléments de préparation de projets peut s'avérer plus efficace et différenciatif que dans la bonification des conditions du financement.
26. A travers la mise en œuvre de la stratégie Global Gateway pour le financement d'infrastructures durables et de qualité dans ses pays partenaires, l'Equipe Europe offre un exemple d'approche intégrée et collaborative pour la mobilisation conjointe de ressources publiques et privées en

faveur du développement. La stratégie, reposant sur une coopération étroite entre les institutions financières des Etats membres, la Commission européenne, la BEI et la BERD, inclut à la fois des outils de financement de couverture du risque tels que les garanties, et des mesures de soutien pour l'amélioration de l'environnement des affaires et le renforcement du capital humain, favorisant ainsi une montée en puissance de l'investissement privé dans les pays en développement.

d. Dette et viabilité de la dette

27. La logique du programme d'action d'Addis Abeba relatif à l'endettement souverain est toujours pertinente. Le recours à l'emprunt est indispensable pour financer le montant des investissements nécessaires à la réalisation des ODD. Cependant, l'endettement souverain doit être géré de manière raisonnable et soutenable. Cette responsabilité incombe avant tout au pays emprunteur, dans une politique d'emprunt viable, responsabilité partagée avec les créanciers. Pour cela, pays emprunteurs et créanciers doivent s'appuyer sur les recommandations formulées au niveau international par toutes les instances pertinentes (FMI, BM, G20, IIF etc.) ainsi que sur des politiques domestiques et des règles internes robustes, le cas échéant en favorisant un dialogue entre ces institutions pour définir un socle commun.
28. L'endettement souverain soutenable couvre des enjeux larges, dépassant les politiques de prêt : gestion efficace et raisonnée des finances publiques ; mobilisation des ressources domestiques ; renforcement de la gouvernance et de la transparence ; capacité à avoir un cadre macroéconomique stable et à mettre en œuvre des réformes afin d'attirer des investisseurs privés dans des obligations souveraines, à des taux en lien avec les fondamentaux du pays, etc. Toutes les initiatives multilatérales et bilatérales qui visent le renforcement des capacités dans ce domaine doivent être soutenues. A l'heure actuelle, les vulnérabilités liées à l'endettement souverain sont élevées dans certains pays en développement qui constituent un groupe très hétérogène. L'hétérogénéité des situations plaide pour prévenir et traiter les vulnérabilités d'endettement en suivant une approche au cas par cas.
29. Avec la montée en puissance des créanciers privés et des créanciers publics émergents non membres du Club de Paris, l'architecture internationale en matière de résolution des crises d'endettement a su se renouveler pour favoriser la coordination et gagner en efficacité avec la mise en place de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD), puis du « Cadre commun pour les traitements de dette au-delà de l'ISSD » entre créanciers du Club de Paris et du G20 non membres du Club de Paris. Le Cadre commun repose aussi sur des principes d'action communs, notamment celui d'un traitement restaurant la viabilité de la dette. Après un démarrage progressif, le Cadre commun a permis le décaissement des fonds liés au programme FMI, et des avancées ont été réalisées depuis 2023 (Ghana, Ethiopie, Zambie). Le respect du principe de la comparabilité de traitement permet de s'assurer que les efforts consentis par les créanciers publics (et donc par leurs contribuables) libèrent des marges de manœuvre suffisantes pour le pays bénéficiaire par rapport à sa cible de désendettement. L'architecture actuelle est conçue de telle sorte qu'elle incite fortement les créanciers tiers (en particulier privés) à respecter le principe de la comparabilité et ainsi à participer, au même titre que les créanciers bilatéraux, au rétablissement de la viabilité de la dette des pays concernés.
30. L'enjeu consiste désormais à consolider les résultats obtenus par le Cadre commun afin de gagner en rapidité et en prévisibilité pour les débiteurs. Les pistes identifiées dans la note du G20 sur les leçons tirées du cadre commun doivent être approfondies : rationalisation ou accélération des procédures internes d'approbation des traitements par les créanciers publics, clarification des principales étapes du processus de restructuration et actions à entreprendre par les différentes

parties, plus grande transparence de la part des créanciers publics sur l'avancée des négociations et d'autres informations non confidentielles, échanges réguliers d'informations entre créanciers, effort des créanciers en matière de transparence des données d'endettement. La France est favorable à l'élargissement du Cadre commun aux pays qui ne sont actuellement pas éligibles (principalement des pays à revenus intermédiaires) mais dont la situation requiert des modes de coordination originaux avec des comités de créanciers bilatéraux les plus larges possibles.

31. La situation de financement ou de refinancement à court terme est actuellement problématique pour certains pays qui font face à des difficultés de liquidité. La dette de ces pays est viable à moyen terme, mais cette situation est fragile car ils font face à des remboursements élevés à court terme compte tenu de la faiblesse des nouveaux financements disponibles à des conditions abordables dans l'environnement économique et financier international actuel – même si la baisse des taux d'intérêt au niveau international est de nature à atténuer ces pressions. La France soutient l'émergence d'une nouvelle initiative fondée sur : (i) un effort accru des pays emprunteurs en matière de mobilisation des ressources domestiques et de réformes structurelles pour atteindre les ODD ; (ii) un soutien technique et financier additionnel des IFI ; (iii) une meilleure coordination des créanciers publics bilatéraux et privés pour des financements accrus. Pour favoriser l'émergence de cette nouvelle initiative, la France propose de se concentrer sur deux aspects : (i) sur la manière de créer la confiance entre les bailleurs bilatéraux et acteurs privés en développant des plateformes de bailleurs bilatéraux pour faciliter le partage d'information et la coordination pour l'octroi de nouveaux financements en parallèle des institutions financières internationales. (ii) Ensuite, s'agissant de l'incitation à la participation des créanciers privés à cet effort, il convient de travailler sur une doctrine commune d'usage des outils de partage de risque et de rehaussement de crédit aux niveaux multilatéral et bilatéral.
32. La transparence des données d'endettement est essentielle pour garantir la viabilité des dettes souveraines. Elle permet d'améliorer l'évaluation et la prévention du risque de crédit – et ainsi soutient l'accès à des financements durables à des conditions abordables. Si la première responsabilité incombe aux pays emprunteurs, les créanciers ont également un rôle majeur à jouer compte tenu des outils financiers plus complexes, développement de clauses de confidentialité ou du manque de capacités dans les pays les plus fragiles. En publiant des données très détaillées sur une base volontaire, les créanciers du Club de Paris favorisent la transparence. La transparence de la part de tous les créanciers, y compris des créanciers émergents et privés est d'intérêt commun pour la communauté internationale et doit être fortement encouragée.
33. En tant que prêteur en dernier ressort et tiers de confiance, le FMI joue avec la Banque mondiale un rôle fondamental au sein de l'architecture financière internationale en matière d'endettement souverain. Leurs analyses sont clefs pour évaluer la viabilité de la dette des pays et doivent être consolidées. La France plaide en tant qu'actionnaire pour que les institutions adoptent une approche plus participative, en consultant davantage les autres parties prenantes tout en maintenant leur indépendance.
34. La multiplication des catastrophes naturelles représente un défi très important pour les pays disposant de marges de manœuvre budgétaires limitées. Il est nécessaire de renforcer et systématiser l'utilisation des clauses contractuelles des prêts souverains pour les rendre plus résilientes aux risques climatiques (*Climate Resilient Debt Clauses* – CRDC). Pour que cette innovation contractuelle atteigne une masse critique et fournisse des marges de manœuvre budgétaires significatives lorsqu'un pays est touché par un choc exogène sévère, elle doit être introduite de manière systématique, par tous les prêteurs et les émetteurs. Par ailleurs, le recours à des rachats-conversions de dette cotée privée (*debt buy-back* associés à *debt-for-nature* ou

debt-for-climate swaps) est une autre innovation qui présente un potentiel intéressant, dans certains contextes spécifiques.

35. Depuis Addis Abeba, les Clauses d'action collectives (CAC), qui permettent de modifier les modalités financières à la majorité qualifiée plutôt qu'à l'unanimité, se sont largement diffusées dans les obligations souveraines. Ces nouvelles clauses, qui favorisent des restructurations ordonnées et limitent fortement les comportements non-coopératifs, pourraient maintenant être étendues aux prêts commerciaux syndiqués sous la forme de clause de majorité collective (*Majority Voting Provisions – MVP*).
36. L'enjeu de développer les marchés financiers domestiques pour financer les déficits budgétaires, en permettant d'assurer la viabilité des dettes domestiques et la stabilité financière des banques commerciales locales, se pose avec de plus en plus d'acuité. Les répercussions d'une restructuration domestique étant potentiellement systémiques (en particulier sur le système financier), la France plaide dans ce domaine pour d'une part l'élaboration de programmes spécifiques dédiés au renforcement des compétences des pays en développement, et d'autre part le développement d'un corpus de connaissances communes, notamment en s'appuyant sur les expériences passées.
37. Le Club de Paris est mobilisé pour améliorer l'architecture financière internationale dans le domaine de la prévention et de la résolution des crises d'endettement. Il essaye de favoriser l'émergence d'une compréhension commune entre les créanciers (au sein et au-delà du Club de Paris), les pays emprunteurs et l'ensemble des autres parties prenantes.
38. Le dialogue et la bonne compréhension des enjeux de dette sont essentiels pour mieux appréhender les situations des pays, pour expliquer les processus de restructuration de dette, les améliorer et pour anticiper les éventuelles difficultés futures. Un dialogue annuel pourrait être instauré entre le Club de Paris, les autres créanciers officiels et l'ONU, en invitant également le FMI et de la Banque mondiale. Ce serait une des manières de créer un dialogue régulier entre les ministères des Finances et l'ONU.

e. Science, technologie, innovation et renforcement des capacités

39. Nous soulignons l'importance d'un soutien des Etats ainsi que de l'ensemble des BMD à l'économie sociale et solidaire, notamment au moyen d'instruments financiers adaptés à son développement. Les institutions de microfinance et la finance solidaire doivent aussi être soutenues.
40. Le renforcement des soutiens financiers au secteur de la recherche sur le développement et le climat est essentiel pour alimenter une meilleure compréhension des enjeux et éclairer les positions et prises de décision prises par la communauté internationale. L'évaluation est aussi un outil nécessaire favorisant le financement efficace de projets.

III. Données, suivi et évaluation

41. Afin de suivre les flux de financements à destination des pays en développement, nous disposons d'indicateurs bien établis, qui demeurent essentiels, tel que l'Aide Publique au Développement (APD). Le TOSSD (*Soutien public total au développement durable ou Total official support to Sustainable Development*) est un indicateur statistique visant à mesurer l'ensemble des flux financiers en faveur du développement durable, y compris les flux privés, destinés aux pays en

développement. Il complète mais ne remplace pas l'APD et n'impacte nullement les engagements pris.

42. La France considère qu'il est essentiel de mesurer l'effort de l'intervention publique pour avoir une meilleure appréciation des besoins de financements des pays en développement. Le TOSSD est un outil particulièrement utile dans cet objectif, ce qui a été également reconnu par la Commission des statistiques de l'ONU. Nous saluons la création du Forum International sur le TOSSD ainsi que sa gouvernance inclusive. En 2022, 121 pays et organisations multilatérales avaient transmis leur déclaration au secrétariat TOSSD. Nous encourageons les pays et organisations multilatérales à apporter leur contribution à cet indicateur dans le cadre des discussions ouvertes du Forum.